



## Le dernier procès de Päivi Räsänen

Le 30 octobre 2025, la parlementaire finlandaise Päivi Räsänen et son coaccusé, l'évêque Juhana Pohjola, ont comparu devant la Cour suprême<sup>1</sup>. Tous deux sont accusés de « discours haineux » en vertu du Code pénal finlandais, qui relève de la section traitant des « crimes de guerre et crimes contre l'humanité ». Une foule de sympathisants s'est rassemblée devant le tribunal pour accueillir Mme Räsänen, devenue une icône internationale de la fermeté chrétienne face à la censure et aux poursuites judiciaires malveillantes.

Les accusations portées contre Päivi Räsänen découlent d'un tweet citant Romains 1.24-27 en opposition au soutien de l'Église évangélique luthérienne de Finlande à un événement *Pride*. Elle proviennent aussi d'une brochure de 26 pages datant de 2004, coécrites avec l'évêque Pohjola, intitulée *Il les créa homme et femme : les relations homosexuelles remettent en question le concept chrétien de l'humanité*. On a abandonné une accusation antérieure concernant des commentaires faits par Räsänen lors d'une interview à la radio.

Lors d'une conférence de presse qui a suivi l'audience, l'avocat de la défense Matti Sankamo a fait remarquer qu'on avait remplacé le procureur précédent. Ce dernier n'avait posé aucune question pendant l'audience et avait principalement limité ses arguments à des abstractions. Le procureur a réitéré les accusations précédentes selon lesquelles les déclarations de Mme Räsänen contenaient des insultes et que son « *intention n'avait aucune importance* » par rapport à la façon dont les gens interprétaient ses propos.

« *La procédure se déroulait différemment aujourd'hui de celle des tribunaux de district et de la cour d'appel. Le procureur avait changé et, fait intéressant, ce procureur a présenté des arguments très différents de ceux des procureurs précédents. [...] Le procureur semblait étonnamment passif pour une affaire pénale. Il est très rare qu'un procureur ne pose aucune question aux accusés. Je pense que nos arguments ont été bien présentés aux tribunaux, mais cela était très différent des sessions précédentes.* »

Les accusations portées contre Räsänen et l'évêque Pohjola pourraient entraîner jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Cependant, le ministère public demande que le « tweet biblique » de Räsänen et la brochure coécrite soient censurés sur Internet, en plus d'une amende de 10 000 euros.

« *Cette journée marque un tournant important non seulement dans mon parcours personnel, mais aussi pour les libertés fondamentales de chaque individu, en particulier en Finlande et dans toute l'Europe, a déclaré Räsänen lors de la conférence*

<sup>1</sup> N.D.T. : Pour avoir des informations supplémentaires sur les étapes précédentes de cette poursuite judiciaire, voir [Une députée pro-vie risque six ans de prison parce que la Finlande considère ses opinions chrétiennes comme un « discours de haine » ainsi que Le courage de ses convictions - Entretien avec Päivi Räsänen.](#)

*de presse. Il y a plus de six ans, j'ai partagé un verset de la Bible sur les réseaux sociaux et participé à des discussions sur la foi, le mariage et l'identité humaine. [...] Pour cela, la police m'a interrogée pendant plus de treize heures. Finalement, elle m'a accusée de trois infractions pénales en vertu de la section de notre loi traitant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. »*

*« Je trouve difficile de décrire à quel point cela était surréaliste, a-t-elle poursuivi. Voir ma foi, ma conscience et même la Bible elle-même jugées dans un pays démocratique, mon propre pays. »*

Elle a souligné que la police et les deux tribunaux inférieurs ont tous confirmé qu'elle n'avait commis aucun crime.

*« Tout au long de ce processus, j'espère et je prie pour que la Finlande reste un pays où chacun, peu importe sa croyance, peut exprimer librement ses convictions profondes sans craindre de poursuites judiciaires. »*

« *Peu importe l'issue de ce procès, je sais que ma conscience reste claire et ma foi, ferme* », a souligné Mme Räsänen. Dans un moment de légèreté, elle a également raconté qu'au cours des interrogatoires, les policiers, dans une scène qui rappelait l'Union soviétique, lui ont lu des passages des Écritures et lui ont demandé de les expliquer. Cela a donné lieu plus tard à des blagues selon lesquelles « *Päivi allait au poste de police pour une autre étude biblique* ».

Dans ses remarques après l'audience, l'évêque Juhana Pohjola a déclaré qu'il avait affirmé à la cour que les opinions exposées dans la brochure qu'il avait corédigée étaient liées à son rôle de membre du clergé.

*« Je suis appelé à enseigner et à défendre publiquement la doctrine et l'éthique chrétiennes dans la société, en me basant à la fois sur la Bible et sur la loi naturelle, a-t-il déclaré. J'ai souligné que les Églises chrétiennes partagent largement l'enseignement fondamental de cette brochure. [...] J'ai souligné que toute condamnation éventuelle non seulement me stigmatiserait, moi et l'Église luthérienne que je dirige, comme des criminels, mais enverrait également un signal dangereux à tous les chrétiens et à toutes les confessions chrétiennes. »*

Räsänen a souligné qu'elle avait ressenti une grande paix tout au long du processus judiciaire et que des personnes l'avaient contactée pour lui faire part de leur conversion au christianisme à la suite de son calvaire. On lui a demandé si elle avait quitté l'Église luthérienne en raison des compromis moraux de ses dirigeants sur l'idéologie LGBT. Elle a répondu que cette question avait fait l'objet de nombreuses prières de sa part, mais que, pour l'instant, elle restait membre. De plus, plusieurs pasteurs, paroissiens et organisations demeuraient fidèles au sein de l'Église.

« *Dans une démocratie, personne ne devrait craindre des poursuites pénales pour avoir exprimé sa foi* », a déclaré Paul Coleman, directeur exécutif d'ADF International.

*« Cette affaire va bien au-delà d'un simple tweet : elle porte sur la question de savoir si citer la Bible est autorisé dans la Finlande moderne. La Cour suprême a désormais*

*l'occasion d'affirmer les libertés fondamentales qui protègent tout le monde, peu importe ses convictions. »*

La décision finale dans cette affaire est attendue au printemps 2026.

---

### **Jonathon Van Maren**

Traduit de « The Last Trial of Päivi Räsänen », *The European Conservative*, 31 octobre 2025.

Leuteur est directeur de la communication du *Canadian Centre for Bio-Ethical Reform* [Centre canadien pour la réforme bioéthique]. Il a écrit pour le *National Post*, le *National Review*, *First Things*, *The Federalist*, *The American Conservative*, *The Stream*, *The Jewish Independent*, *The Hamilton Spectator*, *Reformed Perspective*, *LifeSiteNews* et d'autres. Il intervient régulièrement comme conférencier et activiste sur diverses questions sociales à la radio, dans des universités, des collèges, des Églises et ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2025. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))